

Cycle de travail 2020-2021

« L'aménageur au cœur d'injonctions contradictoires, comment résoudre l'équation ? »

3^{ème} journée : Quelle part commune défendre en aménagement ?

Actes de la matinée plénière

Sommaire

Ouverture par les co-présidents du RNA	2
Actualités de la DHUP	3
Séquence 1 – Le genre et la ville.....	6
Séquence 2 – Concilier ville et sécurité	11
Séquence 3 – Logement et hébergement des publics les plus fragiles	17
Conclusion.....	23



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ouverture par les co-présidents du RNA

Aude DEBREIL, Directrice Générale de l'EPA Sénart

Bonjour à toutes et à tous, cette journée est encore organisée en mode mixte, avec une part du public sur site et une autre à distance. Nous vous remercions de votre mobilisation. Nous avons accueilli 350 participants à la fin de l'année 2020, autour de la limitation de l'artificialisation des sols et du levier que constitue l'aménagement opérationnel. Notre séance d'avril a dû se tenir entièrement à distance, en réunissant 150 personnes malgré les circonstances. Aujourd'hui, la jauge est un peu réduite mais 200 personnes sont inscrites et 80 autres nous suivent à distance. Nous sommes heureux de vous retrouver pour partager et débattre de nos sujets.

Depuis quelques années, le RNA essaye de travailler par cycle, selon la volonté de notre comité directeur. **Durant deux ans, nous avons travaillé sur les sobriétés environnementale, économique et foncière.** Lorsque nous avons présenté le rapport annuel du RNA à Madame Wargon, nous avons constaté que nous étions en avance sur ce thème par rapport aux exigences gouvernementales et vis-à-vis de l'ampleur que ces réflexions ont prise depuis. **A la fin 2020, nous avons ouvert un nouveau cycle, sur les injonctions contradictoires auxquelles sont confrontés les aménageurs et sur les façons d'y faire face.**

La première journée portait sur la limitation de l'artificialisation des sols, à la fin 2020. Les actes, les supports et les synthèses de ces journées sont disponibles sur le site Internet du RNA. Lors de cette première journée, nous accueillions des intervenants de tous les horizons et nous avons progressé collectivement dans la compréhension des travaux qui avaient été initiés depuis l'été 2019. Depuis, la réflexion s'est encore accélérée, dans le cadre des débats parlementaires. Pourquoi préserver les sols et leurs fonctionnalités ? Comment limiter les pratiques d'atteinte ? Comment partager des leviers pour soutenir des finalités d'usage, tout en alertant sur les conditions à réunir pour accélérer et massifier le renouvellement urbain et le recyclage des tissus constitués ? Je pense que ces journées nourrissent l'administration avec laquelle nous travaillons étroitement.

La deuxième journée, en avril, portait sur le déplacement des frontières au sein de la chaîne de l'aménagement. Nous avons travaillé sur la façon de sécuriser la commande politique en faveur des projets, sachant que le pilotage et le financement de l'aménagement sont en profonde mutation depuis une dizaine d'années. Comment gérer les impacts et tenir les invariants du projet face aux évolutions lourdes de la programmation ? Les élections sont notamment souvent l'occasion de réorienter les projets. Il convient aussi d'appréhender les apports, les contraintes et parfois les menaces du numérique sur la fabrication et le fonctionnement de la ville. Comment identifier un équilibre entre les exigences environnementales et les questions d'usage ? Les actes et les supports de la matinée de cette journée sont aussi disponibles. N'hésitez pas à les transmettre à vos partenaires. L'ambition première du réseau repose sur ce partage.

Dans ce contexte d'injonctions croissantes et de mutations au sein de la chaîne de fabrication de la ville, notre sujet est aujourd'hui de nous interroger sur la part commune qu'il convient de défendre en aménagement opérationnel. En novembre, nous organiserons une quatrième journée, qui clôturera le cycle, sur le dépassement de ces injonctions contradictoires.

Lorsque nous avons rencontré la ministre, elle nous a fait part de son intérêt pour le RNA et de son attachement à nos travaux. Nous nous situons dans les problématiques qu'elle promeut, avec l'ambition **d'habiter la France de demain, la ville sobre, la ville inclusive, résiliente et productive.** **Nous continuerons à aborder ces sujets et la ministre souhaite s'appuyer sur notre réseau.** Nos travaux, vos participations et vos témoignages sont donc vraiment très importants.

Nicolas GRAVIT, Directeur d'Eiffage Aménagement

Bonjour à tous. Je suis très heureux de vous retrouver. Je confirme l'intérêt de ce rendez-vous avec Emmanuelle Wargon. Nous avons pu démontrer que **l'aménagement était le meilleur moyen de**

contrôler un urbanisme durable, notamment dans le cadre des nouvelles dispositions législatives à venir.

Nous consacrerons la journée à la part commune à défendre en aménagement, avec un intérêt continu pour identifier les injonctions contradictoires et les leviers pour les dépasser. Ce matin, nous organiserons trois tables rondes. Le thème de la première nous conduira à nous interroger sur les raisons de travailler à une ville plus égalitaire entre hommes et femmes. De quelle problématique parlons-nous ? Quelles démarches innovantes ont-elles été entreprises, pouvant inspirer l'aménageur ? Ce sujet est très peu abordé. Toutes les thématiques du matin sont nouvelles et n'ont jamais été abordées au sein du RNA.

La deuxième table ronde posera les questions suivantes. Comment les pratiques des aménageurs ont-elles évolué en termes de sécurité ? A quelles contradictions l'aménageur est-il confronté ? Sur quoi et comment peut-il arbitrer pour concilier les objectifs de sécurité et les autres objectifs, afin de fabriquer une ville désirable et durable ?

La troisième table ronde portera sur le logement et l'hébergement des publics les plus fragiles. Où et comment les développer ? Il est toujours très compliqué d'accueillir ces populations dans une collectivité. Comment insérer ces populations ? Comment financer et monter ces opérations ?

Cet après-midi, des groupes de travail se réuniront, animés par les membres du CODIR du RNA, afin d'approfondir les sujets évoqués ce matin. Le premier atelier aura pour thème : Comment la crise sanitaire réinterroge notre rapport à la mobilité et ses impacts sur la santé ? Dans le deuxième atelier, nous prolongerons les travaux de la matinée sur l'intégration des publics en difficulté, en évoquant notamment la place du travail et de la formation, l'objectif étant la constitution d'une ville inclusive et accessible à tous. Le troisième atelier travaillera sur le sujet suivant : Comment faire vivre la ville et les territoires serviciels dans la durée ?

Je remercie par avance tous les intervenants qui sont restés mobilisés jusqu'à la dernière minute pour préparer leurs tables rondes, malgré le contexte épidémique actuel.

Actualités de la DHUP

Jean-Baptiste BUTLEN, sous-directeur de l'aménagement durable – DHUP

Bonjour à tous. Merci à nos deux co-présidents pour cette introduction efficace. Je suis ravi d'être dans ce lieu de la Cité internationale. Merci aux équipes qui ont préparé cette journée.

J'imagine que beaucoup d'entre vous suivent les débats sur les textes qui sont en cours d'examen au Parlement. **Le projet de loi Climat Résilience** a été examiné en première lecture par les deux chambres. Nous préparons la commission mixte paritaire du 12 juillet. Si cette dernière n'est pas conclusive, une deuxième lecture sera organisée à l'Assemblée nationale entre la fin juillet et le tout début septembre. Ce texte est important. Il fait écho à des travaux que nous avons menés tous ensemble ces derniers mois. **Il porte la réforme du diagnostic de performance énergétique, la réforme du zéro artificialisation net, la réforme du repli stratégique du trait de côte.**

Un autre texte peut vous intéresser : **le projet de loi 3DS (différenciation, déconcentration, décentralisation et simplification)**. Il vient de sortir de la commission du Sénat et nous préparons au passage du texte en séance plénière en première lecture, avant qu'il ne passe à l'Assemblée nationale. Ce texte est important **car il porte les ajustements et les réformes des dispositions SRU, ce qui renvoie aux thématiques abordées aujourd'hui mais aussi au modèle économique et social de l'aménagement**. Il porte aussi sur **l'extension des missions des organismes fonciers solidaires**, pour lesquels certains d'entre nous ont fait des propositions. Nous travaillons pour faire en sorte d'ouvrir davantage cet outil de la mixité sociale et de la mixité fonctionnelle. Le texte du projet de loi 3DS porte également le **confortement des outils contractuels entre l'Etat et les collectivités**, notamment à travers les opérations de revalorisation territoriales (ORT) mais également les projets partenariaux d'aménagement (PPA). En particulier, une disposition fortement portée par le RNA vise à réduire les délais de mobilisation

des locaux vacants et des biens vacants en état manifeste d'abandon. Si le texte était voté, le délai passerait de 30 à 10 ans.

Nous assurerons un service après-vote, afin d'expliquer les textes adoptés et préparer avec vous les décrets d'application.

Je souhaite revenir également sur les **jalons du plan de relance**, surtout pour vous rappeler quelles sont les échéances de dépôt des dossiers de subvention. **Le fonds Friche comprend deux volets, un volet national piloté par l'ADEME pour le recyclage des friches industrielles et minières polluées, un volet piloté par les préfets de région, qui vise à recycler les friches urbaines, commerciales, administratives.** La première édition est bouclée et elle a fait l'objet d'un très fort plébiscite, ce qui a conduit l'Etat à engager la quasi-totalité de l'enveloppe primitive sur cette première édition. **Ainsi, 290 millions d'euros ont été engagés pour 544 dossiers lauréats.** Le 17 mai dernier, le premier ministre a annoncé son souhait d'abonder de nouveau le fonds Friche, ce dernier étant un dispositif intéressant pour la relance et la ville durable. **Une seconde édition se profile, avec une enveloppe de 30 millions d'euros pour l'ADEME et de 330 millions d'euros répartis entre les préfets de région.** Dans les deux cas, les appels à projets doivent être lancés à la mi-juillet et le dépôt des dossiers sera clôturé le 8 octobre. Une plateforme unique de dépôt et mise à disposition et les cadrages nationaux, qui n'ont pas été modifiés, sont accessibles sur le site du ministère. Le fonds Friche est une échéance importante.

L'autre dispositif du plan de relance est **l'aide à la relance de la construction durable.** Il s'agit d'une aide versée à la collectivité, de l'ordre de 100 euros par mètres carrés de logement construit au-dessus d'un seuil de densité calculé au niveau national par catégorie de collectivité. La publication du décret devrait intervenir dans les tout prochains jours. Ce texte ne fera que confirmer ce qui apparaît déjà sur le site Internet du ministère. **C'est une aide à la relance de la construction, qui permet aux collectivités de financer les équipements publics, afin que la ville soit dense et désirable.** Je vous invite à prendre connaissance de ce texte et à en faire la publicité auprès de vos élus.

Le dernier sujet du plan de relance est l'installation de la commission Rebsamen à la mi-juin. Cette dernière a vocation à s'intéresser aux différents leviers d'une relance de la construction durable. Elle comprend un groupe de travail sur les modèles économiques de l'aménagement et de la construction, un groupe de travail sur la mobilisation du foncier public ou privé, et un dernier groupe sur la simplification ou la rationalisation des procédures administratives (environnement, urbanisme, construction...). Les travaux sont en cours, avec des représentants de l'aménagement, notamment Laurent Girometti, qui est membre de la commission. La ministre en a parlé à nos deux co-Présidents, qui seront sans doute auditionnés durant l'été. Vous êtes donc invités à transmettre vos contributions. Le rapport intermédiaire sera remis à la mi-juillet au premier ministre et pourrait préfigurer des mesures qui seront portées suite à la commission.

Je termine par l'actualité politique en faveur de la ville et de l'aménagement durable. Comme Aude l'a dit dans son introduction, **le ministre poursuit le déploiement de sa démarche Habiter la France de demain.** Je vous signale le **lancement d'une consultation citoyenne il y a deux jours, sur le site seloger.com,** consultation qui a vocation à interroger les citoyens sur leurs aspirations en matière de durabilité de la ville et sur les incidences qu'ils pressentent sur les changements de leurs modes de vie et de leur cadre de vie. Nous aimerions disposer d'une ville moins consommatrice de foncier mais aussi d'un pavillon individuel avec jardin. Ces questions sont posées à dessein, de sorte que le disensus entre les choix individuels et collectifs soit bien posé, **afin qu'il soit possible de co-construire avec les citoyens un manifeste incarné dans les choix individuels de chacun.** Cette concertation citoyenne se poursuivra jusqu'à la mi-août et nous en présenterons ensuite les résultats statistiques, avant que des ateliers soient organisés avec des citoyens à la rentrée.

Le sujet suivant est celui de la **confirmation par le premier ministre, le 17 mai dernier, de la stratégie d'accélération Ville et Bâtiment durable du PIA4.** Le PIA4 est doté de 675 millions d'euros et **un premier appel à projets a été lancé et est en ligne, sous l'égide de la Banque des territoires, en faveur de l'émergence de démonstrateurs de la ville durable. Cet appel est doté de 300 millions.** La première vague prévoit un dépôt des dossiers pour la mi-septembre. La procédure est en ligne sur Internet, sur le site de la Banque des territoires et du SGPI. Je vous invite à candidater car **c'est une occasion pour nous de pouvoir subventionner l'innovation dans les formes urbaines de demain, pour des villes plus sobres, plus inclusives, plus résilientes, plus productives.**

A l'international, **nous nous préparons à la présidence française de l'Union européenne, qui prévoit un segment sur la ville durable** : une réunion des ministres de l'Union européenne sur le sujet de la nature en ville et une réunion des parties prenantes, à laquelle vous serez nécessairement associés, sur l'aménagement durable. Nous avons fait en sorte que le plan ville durable assure le secrétariat de cette réunion des parties prenantes. Il sera question de la mise en œuvre de la convention de Leipzig de 2020, qui renove les principes européens en faveur de la ville durable. **C'est une échéance importante pour préparer le forum urbain mondial de Katowice de l'année prochaine, où la France aura à porter sa voie quant à l'implémentation des objectifs de développement durable de l'ONU.**

Séquence 1 – Le genre et la ville

Pourquoi et comment les collectivités agissent pour rendre la ville plus égalitaire entre hommes et femmes ? Quelles démarches innovantes ont été entreprises, notamment en matière de conception et de réalisation des espaces publics, des équipements, des programmes d'habitat ? Quels en sont les premiers enseignements, les bonnes pratiques inspirantes pour les aménageurs ? Quelles attentes vis-à-vis des aménageurs se développent ? Est-ce que ces démarches amènent à surdéterminer l'aménagement et à figer les usages a priori, avec une part pour chacun ?

Table ronde animée par Anne FRAISSE, directrice générale, Urbain des Bois

Intervenants :

- **Chris BLACHE**, *Genre et Ville*
- **Céline POUSSE**, *directrice du renouvellement urbain, Villiers-Le-Bel*
- **Hélène CHOUF**, *directrice de la maîtrise d'ouvrage, OPH Val d'Oise Habitat*

Anne FRAISSE

Le RNA se saisit aujourd'hui du sujet du genre dans la ville. Ce sujet émerge difficilement, trop lentement au regard des enjeux. Dans *Le Monde*, un article indiquait récemment que 40 % des femmes renoncent à fréquenter certains lieux publics car ils sont inhospitaliers (espaces de loisirs réservés aux garçons, éclairage insuffisant pour se sentir en sécurité...). Chris Blache, pourquoi la question du genre dans la ville se pose-t-elle ? Pourquoi faut-il l'intégrer dans la question de l'aménagement des espaces publics ?

Chris BLACHE

Le genre et l'égalité dans l'espace public est un impensé pour beaucoup et il est important d'introduire et de comprendre pourquoi il est important de travailler l'espace public et les logements de manière égalitaire. Il s'agit de comprendre que les questions de genre et l'histoire ont créé des discriminations. La ville a été faite par et pour les hommes au fil du temps. Aujourd'hui encore, c'est toujours le cas, même si des évolutions ont été enregistrées.

Le genre est une science et non une opinion. Le genre ne relève pas du biologique (les différences peuvent être plus importantes entre deux cerveaux de femmes qu'entre un cerveau d'homme et un cerveau de femme). **Il s'agit de déterminer comment les constructions sociales normatives créent des différences.** Sur les cartes de sécurité sociale, les hommes ont le numéro 1 et les femmes le numéro 2. Il apparaît donc une dichotomie entre les femmes et les hommes mais aussi une hiérarchie. Ce principe se manifeste de façon intégrée dans nos pratiques et environnement, au plan professionnel... Il se manifeste aussi dans l'espace public. **Le genre est une construction sociale, dans le cadre d'un rapport de pouvoir.**

Les femmes sont plus pauvres. Les écarts de salaire, qui étaient de 18,6 % en 2014, ont assez peu changé. De fait, les mesures prises pour réduire les écarts ne sont pas coercitives. Un tiers des femmes travaille à temps partiel, qui plus est de façon très espacée au cours d'une journée. Ainsi, à Villiers-le-Bel, les femmes partent travailler à l'hôpital de Garches le matin, puis repartent à Roissy travailler le soir. Les charges normatives sont aussi pour les femmes de gérer les enfants, de faire les courses, de s'occuper des personnes âgées...

A la retraite, les femmes perçoivent 40 % de moins que les hommes. C'est fondamental pour la question du logement, du chauffage, notamment pour les femmes seules. De plus, **les femmes sont plus souvent victimes de violences et une femme décède tous les trois jours** sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint. Cette situation devrait être prise en main au plan national. En tant qu'aménageurs, nous avons une responsabilité à travailler sur ces questions puisque la part de l'intime et du privé entre aussi dans l'espace public. **Au-delà, lorsqu'une femme est touchée, beaucoup d'enfants le sont aussi et**

subissent des traumatismes énormes. La question doit donc être abordée de façon sérieuse par tous les acteurs et actrices de l'aménagement.

Nous avons défini quelques enjeux lors du travail que nous avons mené avec Villiers-le-Bel dans le cadre d'un PIA de l'ANRU. **Les enjeux sont économiques (reste pour vivre, emploi). Ils se rapportent aussi à la lutte contre les violences faites aux femmes (co-veillance, sentiment de sécurité), au pouvoir d'agir (visibilité sociale, confiance en soi, mise en réseau) et à la lutte contre les stéréotypes (participation, nouveaux usages, déconstruction des normes).**

Anne FRAISSE

En 2021, Céline Pousse, vous avez engagé un travail à Villiers-le-Bel en 2012, dans les cours d'école. L'objectif était d'y favoriser l'égalité entre les filles et les garçons. Vous avez sensibilisé les élus et les services à la problématique de genre. Ensuite, votre collectivité a étendu le travail au-delà des écoles, notamment avec le PIA ANRU de 2015 sur la ville durable et solidaire. Pourriez-vous retracer les grandes lignes de votre processus de travail (acteurs, actions clés) et les progrès enregistrés en dix ans ?

Céline POUSSE

Les femmes n'ont pas un accès égal à la ville et c'est encore plus vrai dans les quartiers prioritaires, comme à Villiers-le-Bel. **Les femmes occupent davantage de temps partiel et travaillent en horaires décalés, ce qui pose la question des déplacements et de la circulation sereine dans la ville**, sachant que 90 % des habitants du quartier qui a fait l'objet de la rénovation urbaine se rendent à leur travail en transports en commun. Ce constat rend importante l'organisation des cheminements, de l'éclairage...

Avant tout, c'est de l'observation de terrain qu'est née la démarche menée à Villiers-le-Bel. En effet, Genre et Ville est intervenu en 2013, travaillant sur les écoles du quartier. Très rapidement, nous avons lancé le **programme Passages : observation, marches sensibles, sensibilisations et formations des élus, des techniciens, des habitantes et habitants....** Parallèlement, de nombreuses transformations étaient en cours et à venir (projet de la Cerisaie, NPRU). Le sujet de la place de la femme dans l'espace public s'est imposé dans ce cadre.

Nous avons lancé le travail avec le **projet de rénovation de la Cerisaie**, sur la question de l'accessibilité, et ensuite, **dès la conception, nous avons intégré la question du genre et de l'égalité femmes/hommes**, notamment en travaillant sur les cours d'école et en lançant le programme Ville durable et solidaire. Il ne s'agit pas seulement d'un travail d'aménagement et de conception mais aussi de **dix ans de montée en compétences globales au sein de la collectivité. L'égalité dans l'aménagement doit être travaillée dans le cadre de politiques publiques.**

Anne FRAISSE

Pourriez-vous nous donner quelques exemples qui favorisent les usages égalitaires ? Quelles difficultés avez-vous rencontrées, en tant qu'aménageur, pour porter ces sujets ?

Céline POUSSE

Comment aménager la cour d'école pour éviter d'avoir un terrain de foot au milieu, avec les filles dans les coins ? Tout ce travail n'aurait pas pu être mené sans un portage politique fort. La ville de Villiers-le-Bel a été très tôt mobilisée sur ces questions (lutte contre les violences familiales, défauts d'aménagements, déconstruction des stéréotypes...).

Je vous propose d'examiner quelques exemples d'aménagements dans le nouveau quartier de la Cerisaie. Nous avons **favorisé les circulations piétonnes et les déplacements sur de larges trottoirs**. Nous facilitons ainsi la circulation des personnes à mobilité réduite mais aussi l'accessibilité des femmes, qui se déplacent souvent avec des poussettes ou des chariots de course.

Le parvis a été travaillé pour assurer la clarté et la transparence (voir et être vu). Il permet de sécuriser l'entrée des enfants dans l'école, qui utilisaient auparavant un boulevard très dangereux, et de **permettre aux femmes de venir à la sortie, puis de profiter du square qui jouxte l'espace**. Dorénavant, les femmes sont présentes sur ces espaces.

Nous avons aussi créé des jardins partagés. Nous avons constaté que ces derniers amélioreraient le cadre de vie, sécurisaient les espaces et évitaient les mauvais usages. De plus, **le jardinage est une pratique mixte.**

Anne FRAISSE

En tant que collectivité, avez-vous fait évoluer vos exigences envers les opérateurs d'aménagement et de logement, afin de prendre en compte la question du genre dans la conception de la ville ?

Céline POUSSE

Oui. **EN tant que collectivité, nous intégrons dorénavant de nouveaux enjeux dans nos projets urbains, au même titre que le développement durable. Nous sommes accompagnés d'un AMO, qui donne un avis sur les projets** (espace public, maîtrise d'ouvrage des bâtiments). **Nous intégrons également la question du genre dans nos cahiers des charges d'aménagement.** Avec Genre et Ville, et avec le soutien de l'ANRU, nous avons créé des **cahiers de recommandation égalitaire pour les différents maîtres d'ouvrage et les aménageurs.**

Ce qui compte, c'est le dialogue avec l'aménageur, le promoteur, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. Il est important d'observer le territoire, de changer le regard et de se poser la question suivante : à qui cet aménagement est-il destiné ? **C'est un travail d'intelligence collective. Il demande du temps pour réussir à identifier des solutions entre les questions de sécurisation, de genre.** Toutefois, la réussite est possible. Enfin, je souligne **l'importance de la sensibilisation et de la formation des acteurs. Il s'agit d'un processus au long cours.**

Anne FRAISSE

Vous avez appliqué ces principes sur une résidence. Hélène Chouf, vous accompagnez la ville dans le cadre du PIA sur une résidence évolutive. Vous avez imaginé et conçu des logements différents, en raisonnant sur le genre. En quoi cette conception innove-t-elle ?

Hélène CHOUF

Réfléchir à des logements via le genre peut laisser songeur. Au-delà de la question du genre, il s'agissait de répondre à différents enjeux (sécurité, coveillance, mise en réseau, reste à vivre, pouvoir d'agir). Ces enjeux touchent des populations plus larges, qui sont fragilisées au plan économique ou dont l'organisation familiale et sociale spécifique. Finalement, répondre à ces enjeux nous a permis de répondre aux besoins de nos publics.

Le travail conduit a permis de sortir du gadget. Nous avons mis en musique plusieurs aménagements qui existaient déjà. La cohérence que nous avons donnée à l'ensemble a permis de disposer d'une résidence qui prend tout son sens. Ainsi, **les stationnements en sous-sol sont visibles de l'extérieur et éclairés naturellement.** Ce principe permet la coveillance, le sentiment de sécurité et la lutte contre les stéréotypes car tout le monde peut s'approprier cet espace. Nous avons mis à disposition une **buanderie collective** : c'est intéressant d'un point de vue financier – les bailleurs ont beaucoup de premiers loyers non payés car l'installation coûte cher – mais cet équipement permet aussi de faire sortir les femmes de leur isolement, de vivre en réseau, d'asseoir la visibilité sociale.

Anne FRAISSE

Comment les aménageurs peuvent-ils s'approprier cette réflexion ? Répliquerez-vous cette démarche sur d'autres résidences ? Que vous a-t-elle apporté et quels enseignements en tirez-vous ?

Hélène CHOUF

La question sociale du genre est comparable à l'enjeu écologique et environnemental il y a 30 ans. Les différents acteurs de la ville sont convaincus maintenant qu'il convient de fixer des objectifs ambitieux de développement durable et que leur coût doit être intégré en amont d'un projet. L'objectif est qu'à l'avenir, cette question sociale du genre soit parfaitement intégrée comme étant un enjeu important de la ville. **Nous pourrions imaginer des cahiers des charges sur le genre ou la question sociale, comme c'est déjà le cas aux plans paysager, patrimonial ou environnemental.**

Le premier projet de la résidence égalitaire était soutenu grâce au PIA auquel nous nous sommes associés avec la ville de Villiers-le-Bel. Nous avons pu ainsi financer une sorte de R&D. Le temps de gestation en interne a été très long pour établir un programme intégrant ces enjeux. **Ce temps et ce financement exceptionnel n'ont de sens que si nous réussissons à répliquer ce projet de manière plus intégrable dans nos contraintes respectives.** Il n'est pas possible de prendre deux ans pour définir un programme, d'organiser de multiples réunions pour échanger sur les usages. La démarche était passionnante mais elle ne pourra pas être reconduite pour chaque projet.

Comme les aménageurs rédigent des cahiers des charges, nous avons établi un guide méthodologique de la répliquabilité de la résidence égalitaire. A chaque élément de la conception ou de la gestion future de la résidence, nous associons un nombre de points et nous expliquons quel type d'enjeu est ainsi pris en compte. L'objectif est de labelliser la résidence, avec un séquençage de 1 à 3, selon qu'il s'agit d'une résidence égalitaire ambitieuse ou d'une approche égalitaire. A cette grille est associée également une estimation des surcoûts. De fait, la question financière est centrale. Le surcoût est donc estimé, pour savoir très tôt quels seront les coûts.

Anne FRAISSE

Pourriez-vous nous citer deux éléments de surcoûts constatés dans ce cadre ? Ces surcoûts sont-ils liés à des pièces complémentaires ?

Hélène CHOUF

Nous essayons de faire des logements et des résidences de plus en plus compacts. Les espaces communs sont donc moins nombreux au sein de la résidence. Il convient aussi de répéter les plans, afin de d'optimiser l'utilisation de la parcelle. **Le fait de travailler sur l'usage et la conception a un peu renversé ces logiques économiques.** Nos logements proposent donc des petites pièces complémentaires, qui permettent de travailler chez soi ou de s'isoler. Nous proposons des paliers d'étage plus larges, proposant des rangements intégrés et des espaces de sociabilité. **Toutes ces surfaces impactent le coût de construction.**

Anne FRAISSE

Chris, pourriez-vous partager avec nous les bonnes pratiques et les retours d'expérience d'aménagement réussis dont vous disposez ? Que retenir de votre long engagement dans ce domaine ?

Chris BLACHE

Au préalable, je souhaite revenir sur la **modularité potentielle du logement.** Avec le Covid, nous avons vécu une époque qui a changé beaucoup de choses. Nous touchons ainsi aux nouvelles formes d'habiter. Durant le Covid, les femmes ont souffert d'une charge mentale et d'une charge physique énormes puisqu'elles ont dû travailler depuis chez elles, accompagner les enfants dans leurs travaux scolaires... Les violences ont beaucoup augmenté car tout le monde vivait dans des espaces contraints. Nous devons donc réfléchir à ces derniers, qui accueillent des familles recomposées, monoparentales, des lieux de co-living, de coworking... **Le Covid nous aura changés : nous sommes à la recherche de nouvelles modularités.** Lorsque l'on a beaucoup d'argent, il est possible de travailler chez soi et à la campagne. **A Villiers-le-Bel, les espaces sont restreints. Nous devons changer nos pratiques. Nous devons y réfléchir, au-delà du genre.**

La France est assez en retard sur les études de genre, qui sont conduites aux Etats-Unis depuis une dizaine d'années. **Beaucoup de villes ont développé ces sujets de villes égalitaires, parfois depuis plus de 30 ans. Pour Villiers-le-Bel, nous nous sommes inspirés des travaux de la ville de Vienne, afin de déterminer les clés d'un bâtiment égalitaire (coursives ouvertes, espaces communs, parkings).**

Il convient aussi de conduire un **véritable travail de participation des populations, dans la durée,** avec des groupes qui travaillent sur le projet. Quelques exemples existent en Suède, notamment à Malmö et Umeå. L'objectif était de restituer un espace aux jeunes. Au début, seuls des garçons se sont présentés pour participer. Or les filles sont beaucoup moins normalisées en termes d'occupation des espaces. A Malmö, les filles ont proposé des éléments sportifs (basket, parcours...) **mais aussi une scène, un atrium permettant d'organiser des spectacles, un spot d'observation des étoiles.** De plus, des éoliennes alimentent la scène. Ensuite, les filles et les garçons ont créé une association pour mener les projets. De

fait, les aménagements doivent être accompagnés par des chartes d'utilisation des espaces, sous peine de retomber sur les usages habituels.

La ville de Paris dispose de cinq personnes au sein de son département Egalité, alors qu'elle a pourtant introduit la question du genre dans l'espace public. Ainsi, nous avons travaillé sur la place du Panthéon pour le rendre égalitaire. **A Barcelone, l'effectif du département Egalité est de 30 personnes et il est de 50 personnes à Berlin. Villiers-le-Bel affecte davantage de ressources que la ville de Paris pour s'occuper du genre.**

Ce thème doit être traité de façon itérative. Il est nécessaire d'y revenir régulièrement. Nous travaillons sur la préfiguration du site de Bruneseau, porte d'Ivry à Paris. En attendant que les immeubles sortent du sol et que l'espace public soit aménagé, nous avons constitué un groupe de préfiguration avec Nexity, Icade, les Nouveaux constructeurs... **Sur ce site, il a été important de montrer que le genre devait être pris en compte sur la durée.** Nos partenaires avaient imaginé que nous organiserions une journée d'information mais nous leur avons dit que nous souhaitions participer aux réunions de façon régulière (paysage, animation des espaces par des artistes, programmation, réception des publics...).

Tout le monde doit être formé, à tous les niveaux, et la démarche doit être permanente et transverse.

Anne FRAISSE

Pourriez-vous nous citer trois difficultés ou trois compromis que vous avez dû effectuer ?

Chris BLACHE

La première difficulté est celle de l'oubli. A Villiers-le-Bel, les architectes n'ont jamais lâché le projet. Souvent, les intervenants oublient les enjeux que nous défendons si nous ne sommes plus présents. **Le deuxième élément est financier. Beaucoup d'argent est placé sur la structure et très peu sur le social.** Or si l'on ne dispose pas de l'argent, il n'est pas possible d'obtenir les résultats. **Il convient donc de disposer de lignes budgétaires.** Nous travaillons sur un projet Citiz avec l'AFD et le gouvernement indien. Sur le premier projet, le genre n'était pas introduit. Sur le deuxième, il l'est de manière transversale, avec les lignes budgétaires correspondantes. C'est aussi le cas du projet de la ville de Paris, pour la rénovation des sept places. Le genre n'est pas une opinion, c'est une science. Nous devons travailler ensemble pour résoudre les inégalités.

Anne FRAISSE

Je vous remercie pour cette table ronde.

Séquence 2 – Concilier ville et sécurité

Depuis la réforme des études de sécurité publique, comment les pratiques des aménageurs ont évolué en matière de sécurité ? Quelles pratiques sont désormais intégrées sans difficulté dans la conception des projets ? Lesquelles font encore régulièrement débat avec les services de police et pourquoi ? A quelles contradictions l'aménageur est-il confronté, sur quoi et comment arbitre-t-il au mieux pour concilier les objectifs de sécurité avec les autres objectifs de la fabrique urbaine ?

Table ronde animée par **Bénédicte CROZON**, directeur général adjoint, Ville et Projet, Nexity

Intervenants :

- **Laurent SKARNIAK**, adjoint au chef de service opérationnel de prévention situationnelle, DTPP, préfecture de police
- **Tom GARNIER**, directeur du pôle urbain, Chronos Conseil
- **Camille VIELHESCAZE**, directeur général, SPLA-in Grand Paris Sud Aménagement

Bénédicte CROZON

Notre thème est en lien avec celui de la table ronde précédente. **Depuis 2007, les études Sécurité sont devenues obligatoires lors de la réflexion sur les projets urbains et de rénovation urbaine.** Lors de notre table ronde, nous nous posons la question des injonctions contradictoires avec les ambitions affichées. Nous étudierons quels sujets font débat et où se posent des difficultés. Laurent Skarniak, pouvez-vous nous rappeler le contexte de la loi Sécurité de 2007 ?

Laurent SKARNIAK

Merci d'accueillir un représentant des forces de l'ordre. C'est l'occasion pour nous de présenter le travail que nous conduisons. Dans la table ronde précédente, le mot « sécurité » a été prononcé de manière récurrente.

Le texte qui régit les études de sûreté et de sécurité publique est issu de la loi d'orientation et de programmation de la sécurité de 1995. Pour autant, il a fallu 12 ans de gestation avant que le texte voie son **décret d'application pris en 2007.** De fait, les peurs ont été nombreuses. Les aménageurs et les constructeurs s'interrogeaient fortement sur la présence des policiers et des gendarmes dans le dispositif.

Le texte a été adopté en 2007 puis **élargi en 2009.** **Toutes les opérations d'aménagement de plus de 70 000 mètres carrés dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants (ces seuils peuvent être abaissés dans certains cas) sont soumises au dispositif des études de sûreté et de sécurité publique.** Ce dispositif concerne aussi bien les opérations d'aménagement que de construction, notamment celles qui reçoivent du public.

Nous avons présenté le dispositif à la CCDSA (Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité), notamment en créant une **sous-commission pour la sécurité publique.** Cette dernière bénéficie de deux présentations du projet d'aménagement (un seul pour les opérations de construction). **Le premier passage se fait au stade de la création, principalement des ZAC.** Les grands principes de sécurisation sont présentés. **Un deuxième passage est assuré lors de la réalisation de l'opération.** L'étude est réalisée par un cabinet conseil, comme le cabinet Chronos. La sous-commission émet alors un avis consultatif. Ce dernier a fait l'objet d'une circulaire d'application le 1^{er} octobre 2007, contresignée par trois ministres, Mme Boutin, Mme Alliot-Marie et M. Borloo. **Il s'agit d'un dispositif de coproduction de sécurité. L'objectif est de réfléchir ensemble et d'intégrer les dispositifs de sûreté.**

Bénédicte CROZON

La première étape est celle de la création de la ZAC. Les grands principes de sécurité que vous recommandez sont-ils bien intégrés à ce niveau ? Quels sont les points d'attention récurrents ? Quelles sont les difficultés résiduelles ?

Laurent SKARNIAK

Notre principale préoccupation est de **sécuriser les personnes, avant les biens, notamment les personnes plus faibles** (personnes âgées, enfants, personnes handicapées). Dans notre service, nous gérons environ 50 % des études sur l'ensemble du territoire de Paris et de sa petite couronne.

En premier lieu, l'organisation de la trame viaire est la possibilité que l'on donne aux forces de l'ordre de patrouiller, notamment de nuit. Les constructions sur dalle des années 1970 favorisent la fixation de la délinquance. Nous travaillons sur la gestion des contrôles d'accès, de façon à favoriser la circulation des véhicules de police. De fait, le jour, les fonctionnaires circulent par tous les moyens existants (à pied, VTT...) mais la nuit, pour la sécurité de nos fonctionnaires, nous patrouillons en véhicules. Le risque est donc qu'une délinquance s'organise dans les zones où nous ne pouvons pas patrouiller la nuit.

Le deuxième sujet est celui des cœurs d'îlot, lieux potentiels de nuisances, de délinquance et de détournements d'espace. Le troisième sujet est celui des parcs et jardins : la question est de savoir ce qui se passe lorsque le jardin est ouvert la nuit. **Enfin, le dernier sujet est celui du voir et du être vu,** principe qui rassure. Certains usagers évitent de passer par certains endroits car ils ne sont pas assez éclairés ou parce qu'ils se sentent en insécurité. C'est un problème que nous cherchons à anticiper.

Tom GARNIER

La première thématique est celle de l'accessibilité des zones piétonnes. Ces dernières ont des avantages en termes de confort et de qualité d'usage. Le fait d'écarter les voitures permet de donner plus de place aux usages et à l'appropriation positive, elle-même régulatrice. Pour autant, le **besoin d'accessibilité au plus près des halls et des parcs est fondamental pour les enjeux de sûreté.**

De plus, la qualité de vie au sein des rues piétonnes est un levier de vente pour les promoteurs. Toutefois, la sûreté n'est pas quantifiable. **Un dysfonctionnement ou un déficit de sécurité peuvent générer une problématique dans certains quartiers et déprécier le prix de l'immobilier.**

Les bornes escamotables sont souvent considérées comme un bon compromis pour protéger l'espace piétonnier et garantir l'accessibilité des services de police. Toutefois, il convient de rester vigilant. Dans la ZAC des Docks à Saint-Ouen, très belle opération, le système des bornes n'a pas fonctionné et collectivité a été obligée de mettre en place une barrière pour les pompiers. En conséquence, la police ne peut pas patrouiller. L'espace est donc difficilement défendable.

La deuxième thématique est celle des parcs. Sur les berges du Rhône à Lyon, l'espace est ouvert et festif, sans entrer en conflit avec la tranquillité résidentielle. Le parc de la Villette est exceptionnel mais il y a nécessité de mettre en place une gestion des moyens humains très importante. A Nantes, le jardin de la fonderie a été fermé. Tout fonctionnait très bien les premières années puis des troubles sont apparus, ainsi des trafics de produits stupéfiants. Le parc Saint-Michel, au centre-ville de Bordeaux, a connu des phénomènes de bandes, de rixes et de trafics de stupéfiants. La ville est donc intervenue pour traiter la situation.

La troisième thématique est celle des cœurs d'îlot. La fragilité est celle de la multiplication des connexions, qui créent des itinéraires de fuite lorsque la police intervient, notamment les parkings souterrains mutualisés entre plusieurs lots de logements. **Il s'agit de problématiques économiques et financières, mais il convient d'être attentif à ce que les îlots ne constituent pas une vulnérabilité.**

La quatrième thématique est celle de la végétalisation. La nature participe au bien-être en ville. **Toutefois, trop de végétation empêche la visibilité.** Dans le jardin du Carrousel du Louvre, la structure végétale est historique. Malheureusement, elle sert à cacher les tours Eiffel miniatures dans la journée et elle fait office de toilettes publiques. La nuit, l'insécurité y règne et il s'agit d'un haut lieu de rencontres sexuelles en plein cœur de Paris.

Bénédicte CROZON

Laurent, quelles sont vos recommandations pour identifier des compromis ? Quelles sont les mieux travaillées, les plus innovantes ? Quels sont les obstacles qui restent pour l'intégration de la sécurité dans le projet urbain ?

Laurent SKARNIAK

Nous avons constaté que **le mécanisme d'accompagnement fonctionne bien, après des débuts un peu laborieux**. Nous avons créé un nouveau métier de référent sûreté : une formation mutualisée est destinée à des policiers et des gendarmes, et visent à leur donner des compétences spécifiques. Ce métier a été créé dès 2007.

Le dispositif prévoit un diagnostic social, urbain, et d'insécurité. C'est une plus-value pour les projets car il permet d'éveiller les consciences. L'un des objectifs du législateur était que les projets tiennent compte des environnements dans lesquels ils étaient menés. Dans les opérations de construction, un promoteur posait un objet dans un quartier qu'il ne connaissait pas. Une analyse de risque est conduite, qui découle de l'étude des plans et de la configuration de l'opération d'aménagement.

Le dernier point très positif est la volonté des référents sûreté **d'intégrer les dispositifs dans une opération d'aménagement et non d'apporter systématiquement des éléments défensifs**. Lors de la formation, nous présentons le dispositif, en rappelant que l'objectif est de faire preuve de discernement dans les recommandations formulées aux aménageurs.

Par ailleurs, **il doit être tenu compte de la réversibilité : il convient d'avoir à l'esprit que des détournements d'espace seront constatés après la mise en service**. Nous ne demandons pas une installation de la vidéo immédiate mais nous préconisons de prévoir d'ores et déjà les tuyaux dans lesquels les câbles d'alimentation pourront être passés par la suite. La réflexion nous permet de ne pas aller à l'encontre des aménageurs avec des demandes extrêmes. L'objectif est de bien intégrer les mesures et de tenir compte des évolutions futures.

Les difficultés rencontrées sont de convaincre. Le message passe mais nous devons souvent rediscuter, argumenter de nouveau. **La difficulté résiduelle est la problématique de la gestion du contrôle d'accès**. Il convient que les bornes fonctionnent et que le dispositif soit correctement intégré. La fermeture des espaces fait polémique et nous rencontrons parfois des **problèmes dans le timing des opérations**. Nous formulons des demandes de mises en sûreté qui sont un peu trop anticipées vis-à-vis de l'aménagement. Nous avons essayé d'identifier des solutions et je passe la parole à Tom sur ce point.

Tom GARNIER

Nous cherchons à réduire l'étendue de la zone piétonne. Nous sommes aussi partisans d'un urbanisme qui soit le plus simple possible. **Il est préférable qu'une voie soit ouverte à la circulation et pacifiée, grâce à la cohabitation des usages**, plutôt qu'interdire cette circulation, au risque que les voitures utilisent les venelles si le dispositif d'accès dysfonctionne. Il convient aussi de **prévoir des venelles courtes, qui ne dépassent pas 100 mètres**. **Les halls doivent être positionnés au plus près de la voie circulée**, afin de faciliter les interventions. **Les bornes escamotables doivent sans doute être réservées aux voies à caractère public, à mixité d'usage**. Si nous ne réussissons pas à identifier ce type de compromis, nous devons prévoir une **animation des rez-de-chaussée, afin d'identifier d'autres moyens de réguler l'espace public**.

Nous savons **fermer un espace sans forcément ériger des clôtures défensives**. Dans la ZAC des Docks, un travail a été conduit sur un **dispositif de saut de loup**, qui permet de marquer la limite tout en préservant la visibilité et d'éviter les clôtures. Dans l'autre partie du parc, la limite est matérialisée par un **espace en eau**.

Il est possible de laisser des espaces libres au-delà du parc, qui soient accessibles à tout le monde, le jour comme la nuit, pas trop proches des logements. Pour la ZAC des Docks, l'esplanade entre le parc et les logements est librement accessible mais elle a été exposée à des regroupements et des rodéos, et elle est sans doute trop proche des logements. **Si le parc est ouvert, il convient de porter une grande attention à la sécurisation contre les deux-roues motorisés**.

Laurent SKARNIAK

Tous les trafics de stupéfiants sont assurés en utilisant des deux-roues motorisés. Il s'agit du vrai compagnon du détournement d'usage. Lutter contre ces deux-roues est quasiment inévitable si vous souhaitez éviter qu'une zone ne devienne un lieu de trafic.

Tom GARNIER

Pour les cœurs d'îlot, il convient d'assurer la réversibilité. L'issue de secours du parking ne doit pas donner en plein cœur de l'îlot, afin de **laisser la possibilité de fermer ce cœur d'îlot par la suite, en cas de troubles.** Les halls traversants constituent un autre débat. De plus, **la desserte des logements ne doit pas être dépendante de l'accès au cœur d'îlot.**

Laurent SKARNIAK

Les cœurs d'îlot sont souvent aussi des caisses de résonance. Il convient donc de prévoir les mésusages, sous peine que les occupants ne doivent maintenir les fenêtres fermées en plein été. Il est aussi nécessaire de pouvoir réorienter le projet, si les accès sont restreints.

Tom GARNIER

A Nantes, commune qui est très engagée sur les enjeux environnementaux et la biodiversité en ville, nous avons conduit une étude sur le positionnement des lieux d'usage. Pour l'aménagement d'un espace métropolitain en plein cœur du centre-ville, la problématique était la proximité entre les lieux d'usage et les fenêtres des logements. Nous avons fait en sorte de maintenir des réserves de biodiversité, d'accepter certains usages mais de les éloigner un peu plus des façades des logements.

Bénédicte CROZON

Camille, en tant que maître d'ouvrage aménageur, vous allez nous parler de la relation entre la sécurité et l'aménagement. **Vous considérez que la sécurité est l'une des composantes de la fabrication d'un projet urbain, comme la recherche des usages, la biodiversité.** Vous ne la vivez pas comme une contrainte mais comme étant consubstantielle de la qualité de l'usage. Vous pilotez des projets à différentes échelles : opérations neuves, opérations de renouvellement urbain dans des zones sensibles ou non. Sur les différentes thématiques déclinées, à travers votre expérience et votre vécu, vous allez nous donner votre regard et nous indiquer s'il existe une contradiction entre les projets urbains et la mise en place de la sécurité dans l'espace public.

Camille VIELHESCAZE

Je fais aussi le lien avec le thème de la table ronde précédente. Toutefois, le fait que trois femmes parlent du genre et trois hommes parlent de sécurité montre que les aménageurs ont un chemin à parcourir sur le chemin de la déconstruction sociale. La sécurité n'est pas qu'une question de genre et la place des femmes dans l'espace public n'est pas qu'une question de sécurité. **Toutefois, la sécurité est une composante essentielle du projet urbain.** Au sein de Grand Paris Aménagement, et de sa filiale que je représente, nous intégrerons pleinement le fait qu'il ne s'agisse pas d'une contrainte mais d'une plus-value pour le projet. **Le temps investi dans les réflexions préalables concourt à la réussite du projet.**

De fait, **nous minimisons les risques de dysfonctionnements lorsque nous les anticipons, ainsi que les opérations correctives à apporter après la livraison des opérations. Nous assurons ainsi la pérennisation de nos aménagements dans le temps.** Les enjeux de sécurité ont aussi un impact sur les coûts de fonctionnement, notamment pour les collectivités, et sur l'image du site. Ils doivent donc être intégrés le plus en amont possible. Lorsque l'on commence une opération qui doit durer 15 à 18 ans, il peut être dérangentant d'être rappelé à l'ordre par les collectivités après trois ou quatre ans parce que le fonctionnement n'est pas satisfaisant (dégradation, rassemblements, nuisances).

De ce point de vue, la sécurité ne s'oppose pas à l'aménagement. Je ne constate donc pas d'injonctions contradictoires. Nous considérons qu'il **existe des oppositions ponctuelles mais que les avis issus des études de sécurité et de sûreté publiques sont des avis qui s'imposent assez naturellement.** Ces avis ne sont pas des injonctions aux aménageurs mais une forme de préconisation et de bon sens, afin d'intégrer ces éléments dans les projets urbains.

L'aménagement urbain n'est pas une science exacte. Nous travaillons sur du temps long et la production obligatoire des études de sécurité depuis 2007 est elle-même permise car les mentalités évoluent sur le sujet, comme les nuisances. Les grands principes sécuritaires sont aussi des grands principes en matière d'aménagement urbain : visibilité, lisibilité... Ces pratiques sont intégrées dans nos pratiques dès la phase de conception, dans les CPNPE, les CCT... Ces recommandations sont traduites de manière adaptée, peut-être pas forcément tel que la police ou la gendarmerie le souhaiterait fermement. **L'objectif est**

toujours d'identifier la ligne de crête qui concilie les positions des uns et des autres (police, élus, promoteurs, bailleurs).

Un aménagement réussi doit être contextualisé. Nous n'intervenons pas de la même manière à Grigny, en plein cœur de la Grande Borne ou de Grigny 2 (Square Surcouf), comme nous le faisons à Bondoufle (ZAC du Grand Parc), où nous travaillons avec Chronos. Dans certaines zones, les cambriolages sont nombreux, ce qui induit une sensibilité accrue des habitants et des élus. Il convient donc toujours de contextualiser et d'anticiper sur les usages, avec l'idée d'évaluer les avantages et les inconvénients des différents choix. A Bondoufle, la police ne voulait pas de toitures-terrasses. De fait, ces dernières favorisent les cambriolages. A Grigny, elles sont rendues inaccessibles pour éviter les tirs de projectiles, même si ces derniers sont effectués maintenant depuis les balcons. **Les aménagements ne seront donc jamais sécurisés à 100 %. C'est la raison pour laquelle l'évolutivité est importante.**

Pour les véhicules, nous avons un enjeu pour intégrer le stationnement au sein des loupes ou dans des zones de surveillance qui sont à proximité. Les enjeux sont aussi liés aux trottoirs, aux espaces publics et aux mobiliers urbains. A Grigny, il nous a été demandé que ces derniers ne soient pas en bois car ils sont utilisés pour se réchauffer. Dans d'autres endroits, nous évitons les parements en galets, qui se déchaussent facilement et qui peuvent être envoyés sur les amis. Nous nous adaptons constamment à ces recommandations, qui sont de bon sens. **Notre conception est que les solutions doivent être identifiées par une démarche partenariale, sachant que les élus décident *in fine*.**

Le principe est celui de la ville ouverte, pas celle qui se referme, qui se protège, qui se barricade. L'enjeu est celui du repli sur soi et aussi celui de la séparation qui peut exister entre les espaces publics et les espaces privés. Nous travaillons sur le contrôle des accès. Nous n'avons aucun problème à accepter qu'un parc soit fermé. Nous faisons en sorte que les bancs soient positionnés aux entrées pour éviter les regroupements, en évitant les assises couchées. Nous mettons en place des barrières pivotantes et des cheminements non rectilignes pour éviter l'entrée des deux-roues motorisés et la prise de vitesse. A Bondoufle, l'opération Grand Parc regroupe 2 000 logements sur 48 hectares, 17 hectares d'espaces publics et une dizaine d'hectares d'espaces verts. **Nous avons travaillé sur de grands espaces à la végétalisation ni dense ni haute. Les jeux pour enfants sont éloignés des habitations. Les éclairages des cheminements ont été travaillés pour sécuriser les parcours. Le fonctionnement est satisfaisant.**

Sur les cœurs d'îlot, le parti pris est celui de la dimension humaine. Nous faisons face à des injonctions contradictoires avec les habitants eux-mêmes, qui souhaitent retrouver des ambiances favorisant le lien social et le lien avec l'environnement. A Bondoufle, il a fallu identifier des compromis avec les demandes effectuées dans l'ESP. Nous avons travaillé sur les matériaux de façade pour éviter l'escalade, sur les limites de fond de parcelle, sur le positionnement des abris extérieurs, sur les limites mitoyennes, notamment avec les entreprises qui sont fermées le week-end. **Un gros travail est conduit aussi avec les opérateurs. En effet, beaucoup se joue dans la résidentialisation au cœur d'îlot. Nous travaillons à intégrer les parkings dans le volume des constructions de façon non enterrée ou semi-enterrée.**

Pour la végétalisation, il serait possible de couper tous les arbres, ce qui nous a été demandé parfois. A Grigny, pour la Grande Borne, nous devons faire avec la RD445, qui longe le quartier à Viry-Châtillon et Grigny, route sur laquelle une voiture de policiers a été incendiée il y a trois ou quatre ans. Les prescriptions étaient de limiter ou de supprimer tous les arbres. **Nous travaillons sur le choix des essences, caduques, qui favorisent l'ombrage l'été et la lumière l'hiver, à longues tiges, afin de voir ce qui se passe au loin. Nous travaillons sur la taille des végétaux, sur des créations paysagères basses, en évitant les haies. Sur les différents quartiers, nous disposons d'un socle commun de bonnes pratiques, qui acculturent l'ensemble des acteurs sur ces sujets, avec des spécificités.** Nous intervenons aussi à Corbeil-Essonnes, à Ivry...

Les autres projets visent le désenclavement et conduisent à créer des voiries, à supprimer des parkings, à les sécuriser ou à les réhabiliter. Il s'agit de projets qui portent en eux-mêmes un enjeu premier de sécurisation du site. **L'exercice est toujours un art du compromis, du dialogue et un enjeu de bon sens dans la pratique quotidienne des acteurs.**

Bénédicte CROZON

La sécurité n'est pas une injonction contradictoire pour les aménageurs mais une recherche de compromis, de bonnes solutions. Nous devons auditer le territoire sur lequel nous intervenons, afin d'apporter les réponses adaptées, sans chercher uniquement à se faire plaisir. Il n'existe pas de recette unique. **Pour chaque territoire, nous ne devons pas être économes dans les préalables à poser. Il convient aussi de comprendre que le travail est permanent, durant la durée de l'aménagement.** C'est un travail qui nous permet d'enrichir nos projets d'aménagement urbain et de réfléchir à la vie que nous souhaitons proposer, en favorisant les usages pour tous et le sentiment de sécurité de chacun.

Séquence 3 – Logement et hébergement des publics les plus fragiles

Où et comment développer cette programmation ? Comment insérer ces publics ? Comment financer et monter ces opérations ?

Table ronde animée par Olivier AUBIER, responsable du pôle foncier et habitat privé, Citallios

Intervenants :

- **Gabriel SIBILLE**, directeur de l'aménagement et de l'habitat durable pour Est Métropole Habitat et le GIE La Ville Autrement
- **Yves AUBRY**, directeur, *Une famille, 1 Toit 44*
- **Mailys CANTZLER**, président, *Homnia*

Olivier AUBIER

Le sujet de cette table ronde prolonge une réflexion qui avait été engagée lors d'un atelier du RNA sur l'accueil et le maintien sur la place des populations dans le cadre d'opérations d'aménagement. Les publics fragiles sont des populations qui ne trouvent pas leur place dans le logement classique, sans aller plus loin dans la définition. Nous étudierons la **question de l'acceptabilité des projets, la question de l'équilibre économique, la question du montage et des conditions favorables** qui permettent de conduire ce genre de projet.

Gabriel Sibille, vous souhaitez nous présenter un projet d'aménagement que vous conduisez actuellement, l'Autre Soie.

Gabriel SIBILLE

Je souhaiterais commencer par une citation de Tiken Jah Fakoly, chanteur africain : « *Quand nous serons unis, ça va faire mal* ». De fait, lorsque nous réussissons à donner une place à tous dans la ville, ça fait mal, dans le bon sens du terme.

Le projet de l'Autre Soie est situé à Villeurbanne. Il porte sur 180 logements, environ 5 000 mètres carrés dédiés à l'économie et presque 3 000 mètres carrés dévolus à la culture. Le principe de base de ce projet est qu'il vise à donner une place à tous, en considérant que la fragilité dans la ville n'est pas un handicap mais une opportunité. Lorsque vous vous rendez dans un espace où se situent des personnes fragiles et que vous ne connaissez personne, vous serez immédiatement accueilli. En effet, ces personnes savent que sans les autres, elles ne peuvent pas vivre. Pour elles, le partage est une évidence.

Dans les projets que nous tenons de construire, les personnes fragiles nous permettent de multiplier les opportunités de rencontre.

Olivier AUBIER

Le groupement que vous représentez dispose déjà de critères favorables à la réalisation de ce type de projet. Au-delà, il est question d'une programmation de logements sociaux et très sociaux (pérennes et temporaires). Pourriez-vous être plus précis sur la programmation en question et rappeler la philosophie du groupement que vous représentez ?

Gabriel SIBILLE

Aujourd'hui, les associations, qui sont le liant de la ville, peinent souvent à faire exister leur projet social. Elles regroupent plein de talents mais elles ne disposent pas de celui de l'aménageur, qui est de projeter la ville à 10 ou 20 ans, ou de celui du promoteur ou du bailleur social. Le premier enjeu porté par le GIE La Ville Autrement est de permettre le dialogue entre ses cinq membres, un bailleur social (Est Métropole Habitat), une fondation (Aralis), une structure d'accession sociale (Rhône Saône Habitat), une structure économique (Société Villeurbannaise d'Urbanisme) et une association

(ALYNEA) qui s'occupe en autres de l'hébergement d'urgence. La spécificité du GIE est justement que les promoteurs ou bailleurs sociaux se mettent à l'écoute des associations. Ainsi, nous réussissons à construire une ville un peu différente.

Olivier AUBIER

Pour l'Autre Soie, pourriez-vous nous fournir quelques éléments liés à la programmation, avant d'aborder la question purement financière ?

Gabriel SIBILLE

Souvent, dans les opérations d'aménagement, le logement social est envisagé comme un ensemble monolithique, en l'occurrence le logement social familial. **En réalité, le logement social a mille visages, qui correspondent aux besoins que chacun peut avoir tout au long de sa vie** : le logement étudiant, les résidences dédiées à des personnes en situation de handicap, l'habitat coopératif, les pensions de famille, notamment pour les familles monoparentales.

Avec l'Autre Soie, nous faisons en sorte de construire un quartier qui repose sur des logements qui ne s'inscrivent pas dans la dynamique de la spéculation.

Olivier AUBIER

D'un point de vue financier, comment cette programmation trouve-t-elle son équilibre ? Qui paye quoi et à quel prix ?

Gabriel SIBILLE

Pour l'Autre Soie, **depuis 2016**, nous avons choisi d'**investir beaucoup sur la préfiguration**. Avant l'épidémie, 20 000 personnes passaient sur le site chaque année. A chaque fois, nous présentions le projet et nous étions à l'écoute des habitants et des usagers. Cette attitude a permis de **transformer l'acceptabilité du projet**. Lorsque nous proposons un projet très social, les riverains ont peur, et attaquent même les permis de construire. Pour l'Autre Soie, la dynamique est inverse et nous constatons une forme d'impatience de tous les voisins (habitants, acteurs du tissu économique). Les travaux ont commencé depuis quelques mois sur trois lots.

Il s'agit d'un **foncier décoté, dont l'Etat était propriétaire**. Un échange assez long a été nécessaire pour obtenir un niveau légèrement au-dessus de 150 euros du mètre carré de SDP avant aménagement. Nous avons aussi bénéficié d'une **subvention européenne de 5 millions** dans le cadre de l'UIA, notamment pour **réhabiliter le grand bâtiment patrimonial** qui se situe au milieu de la zone et pour engager le travail de préfiguration. Nous réalisons **40 logements qui permettent d'accueillir 100 personnes sur une structure d'habitat modulaire**. En 2016, nous avons accueilli 150 migrants de Calais, à l'initiative du maire de Villeurbanne, suite à l'évacuation de la jungle.

Sur nos différents projets, la préfiguration nous coûte entre 25 et 35 euros par mètre carré de SDP. C'est un coût mais c'est anecdotique par rapport aux bénéfices divers que nous pouvons obtenir.

Olivier AUBIER

En termes d'accompagnement, de portage politique, de partenariats financiers, ces différents aspects n'entrent-ils pas en ligne de compte ? Lors de notre préparation, vous avez évoqué la notion d'un écosystème favorable à la réalisation de ce genre de projet.

Gabriel SIBILLE

Le point de départ est celui du soutien des élus, de la ville de Villeurbanne, de la métropole de Lyon, de l'Etat, qui a accepté la décote, ainsi que du CCO (Centre Culturel Œcuménique). En effet, **il n'est pas possible de créer des temps d'échanges et de concertation sans terreau culturel**. Nous avons tous des origines très variées et nous aurons toujours des difficultés à nous comprendre si nous n'assurons pas **le lien entre les acteurs agiles (associations, ici le CCO) et les aménageurs et les promoteurs**. Lorsque l'on réussit à faire venir des artistes, à organiser des fêtes, tout le monde se rencontre et exprime son point de vue, sa richesse et ses attentes.

Olivier AUBIER

L'Autre Soie repose sur une concertation forte et anticipée, sur un portage multidimensionnel, notamment politique, et sur un écosystème favorable, notamment grâce à la dimension culturelle.

Gabriel SIBILLE

Nous portons un autre thème très fortement, celui du réemploi, qui est la clé de voute du développement durable. Il passe un message très fort à chacun d'entre nous qui est que nous ne serons pas jetés. Les matériaux et les personnes ont une vraie place dans la ville et le réemploi permet d'éviter le gaspillage. De plus, chacun se sent respecté. **La ville qui utilise des matériaux réemployés est stratifiée, elle prend tout de suite de la profondeur et elle est beaucoup plus accueillante.**

Olivier AUBIER

Je vous propose de traverser la France d'est en ouest pour nous rapprocher des Pays de la Loire. M. Aubry, vous dirigez l'association Une Famille 1 Toit. Pouvez-vous nous la présenter, son activité et vos modalités d'intervention ?

Yves AUBRY

L'association est née en 1995 de la volonté de militants ruraux, de syndicalistes engagés pour la défense des Droits de l'Homme et d'élu, pour apporter un soutien à des propriétaires occupants pécunieux confrontés à la saisie de leurs biens. Il s'agissait d'accompagner ces derniers et de procéder au rachat, souvent à la barre du tribunal, pour le maintien des personnes dans leur habitat souvent très familial. Beaucoup d'évolutions ont été enregistrées en 25 ans. Cette activité perdure encore un peu mais l'intervention est aujourd'hui à la fois rurale et urbaine, à destination de tous les publics.

L'activité est de produire, d'héberger, de gérer et d'accompagner. Les valeurs sont le bénévolat aux côtés de 48 salariés, la volonté d'intervenir auprès de celles et de ceux dont personne ne veut, le respect de l'environnement (réhabilitation), le respect du bâti qui est travaillé, afin de lui donner son essence même. Ce respect du bâti montre que les personnes qui habiteront les lieux seront aussi respectées.

Olivier AUBIER

Quelle est la taille des opérations ?

Yves AUBRY

Il s'agit d'opération de petite taille. L'association est maître d'ouvrage et dispose de 120 lots en pleine propriété (baux en réhabilitation et baux emphytéotiques).

Olivier AUBIER

J'imagine que la dimension financière de vos projets est déterminante. Qui est à l'origine des projets et comment êtes-vous sollicités ? Pourquoi retenez-vous un projet plutôt qu'un autre ?

Yves AUBRY

Les collectivités sur lesquelles nous intervenons se situent dans un triangle qui va de Nantes à Rennes et Angers, c'est-à-dire la zone très rurale du pays de Châteaubriant. Les collectivités centres regroupent 10 000 habitants et sont entourées par une foison de collectivités de 500 à 2 000 habitants. **Nous intervenons sur des unités de quelques logements, afin de respecter l'échelle des collectivités, pour des opérations de deux, cinq à dix logements au maximum. Nous intéressons les collectivités pour traiter les délaissés, les verrues qui existent dans les communes.**

Ainsi, au sein d'une petite commune, l'ancienne gendarmerie des années 1900 était délaissée depuis plus de 50 ans. Nous avons travaillé avec la collectivité, qui n'avait pas les moyens d'assurer la réhabilitation, pour créer quatre logements. Nous avons réhabilité également la prison, dans la cour, et cette dernière est un lieu qui permet aux habitants de se retrouver. L'entrée dans le bourg est ainsi rénovée. Nous travaillons avec les collectivités pour faire en sorte que les habitants aient accès à ces lieux de façon privilégiée.

Nous sommes intervenus dans une autre commune, sur quatre anciens chalets de la psychiatrie, dans l'allée de Clermont, qui constitue l'accès au château de Louis de Funès, sur la commune du Cellier. Avec

la commune, nous avons tenu à ce que ce lieu soit réhabilité dans le respect de cette allée piétonne qui est extrêmement fréquentée par tous les habitants du secteur.

Dans le dernier cas, une commune de 2 000 habitants à côté de Châteaubriant nous a interpellés sur un logement en vente car elle souhaitait se défendre face à un marchand de sommeil qui s'implantait sur la commune. Cette dernière a préempté un premier bâtiment et les maisons voisines ont été mises en vente par la suite, ce qui nous a permis d'ouvrir les habitations sur le sud. Nous assurons maintenant la refonte de l'îlot sur cette parcelle.

Olivier AUBIER

Comment se présentent les opérations en termes d'équilibre financier ?

Yves AUBRY

Les propriétés sont communales et elles sont mises à disposition dans le cadre de baux en réhabilitation et de baux emphytéotiques, à titre gratuit, parfois sur des durées extrêmement longues. Il s'agit d'habitats variés et discutons avec les collectivités de leurs besoins. Nous amenons les collectivités à travailler sur leurs besoins sociaux et nous sommes souvent conduits à leur faire réaliser des APS. Au plan financier, **les coûts des opérations oscillent entre 100 000 et 150 000 euros par logement, y compris les aménagements extérieurs** (assainissement autonome par exemple). Les différents acteurs qui interviennent sont **l'Etat (PLAI ou ANAH), le Conseil régional, le Conseil départemental. La région des Pays de la Loire** intervient fortement sur les biens communaux et affecte parfois à elle seule autant que tous les autres intervenants réunis. Nous travaillons également avec la **fondation Abbé Pierre, les communautés de communes, ainsi qu'avec des fournisseurs** qui mettent à notre disposition des équipements et des matériels, **le Secours catholique**. Enfin, nous faisons en sorte de **ne pas dépasser une part de 40 % pour les prêts contractés dans le cadre du financement. Les prix des loyers sont extrêmement bas.**

Olivier AUBIER

Ces projets reposent sur ingénierie préalable et une approche technique forte mais aussi sur un accompagnement et un suivi social des ménages qui sont intégrés dans ces opérations. Des opérations réussies donnent-elles l'envie à d'autres collectivités de vous solliciter ? Parfois, le suivi social est-il un échec ?

Yves AUBRY

Lors des premières opérations, nous avons rencontré **quelques difficultés à faire comprendre aux collectivités que la mise à disposition sur 35 ans serait gratuite. Au final, la qualité de l'opération a permis de rassurer et aujourd'hui, la question ne se pose même plus** : les collectivités savent que la mise à disposition est gratuite.

Pour la réussite des opérations, il convient de créer les conditions de la concertation, avec le maire et son secrétaire de mairie mais aussi avec l'ensemble du conseil municipal et des élus, avec les associations locales, le club des retraités. Sur notre secteur géographique, 75 % de la population sont éligibles au logement social.

Il convient aussi de faire participer la population à travers ses réseaux. Les plans sont présentés en mairie et nous ouvrons le chantier au moins deux à trois fois, en lien avec les **artisans locaux. Ces derniers sont souvent les vecteurs les plus importants de la compréhension et des enjeux liés à la réhabilitation de ces logements.** Les opérations deviennent intégrées à la commune et font partie du paysage communal.

Olivier AUBIER

Mme Cantzler, pouvez-vous nous présenter votre structure, son organisation et son fonctionnement en quelques mots ?

Mailys CANTZLER

L'habitat inclusif est un terme apparu en 2017. Il s'agit d'un logement qui constitue la résidence principale de personnes fragiles (en situation de handicap ou en perte d'autonomie), qui disposent d'un service d'accompagnement en aide humaine. De plus, ces logements permettent aux personnes fragiles de retrouver leur pleine place dans la vie de quartier.

Nous nous intégrons dans un **format de colocation pour personnes en situation de handicap. Il s'agit de bâtiments de deux étages. Le rez-de-chaussée est réservé à la colocation pour six personnes en situation de handicap (Le Club des 6).** Sur 360 mètres carrés, chacun dispose de sa chambre et de sa salle de bain individuelle et le reste de l'espace est 100 % partagé (salon, cuisine, séjour, buanderie, bureau). L'objectif est de maximiser les interactions entre les personnes, pour qu'elles ne soient pas isolées et développent leurs compétences sociales et de communication. **A l'étage, nous intégrons des logements PLS, pour personnes en situation de handicap ou pas. Ainsi, chacun se côtoie.**

Nous avons commencé en 2010. J'ai créé une première colocation pour ma petite sœur, Sabrina, qui avait été victime d'un accident de voiture à 18 ans et qui a passé quatre ans en milieu hospitalier et dix ans chez nos parents. J'ai créé la **foncière qui a porté l'investissement : j'ai apporté la moitié et emprunté l'autre moitié.** Deux ans après, j'ai décidé d'**essaimer le projet en créant une foncière solidaire, Cap Solidarité, financée par l'épargne salariale solidaire.** Nous avons créé un organisme d'aide à domicile qui emploie des auxiliaires de vie intervenant 24h/24h auprès des personnes en situation de dépendance. L'association Le Club des 6 regroupe les colocataires, porte le projet d'inclusion et emploie l'animateur. **Toutes ces entités sont regroupées au sein d'un groupement, Homnia,** que je préside.

Olivier AUBIER

Vous intervenez sur l'ensemble du territoire national, pour des opérations très diverses. Néanmoins, depuis 2010, avez-vous réussi à stabiliser un montage type d'opération et des modalités de financement qui puissent être dupliquées ?

Mailys CANTZLER

Les types de projets sont très variables selon les cas, ce qui leur permet de répondre aux besoins des personnes. En revanche, notre mode opératoire est standard. **Dans 50 % des cas, nous achetons des terrains situés au cœur de communes de 5 000 à 15 000 habitants. Les communes nous cèdent ces terrains à moitié prix, en s'appuyant sur la loi de janvier 2013.** Nous construisons et nous assurons la gestion. Dans 3 % des cas, nous achetons à des promoteurs tiers, qui nous intègrent dans des programmes beaucoup plus importants. A Corbeil-en-Parisis, nous venons d'ouvrir notre huitième Club des 6. Nous avons identifié un promoteur et nous lui avons proposé d'assumer la construction de l'ensemble du bâti et de nous céder les mètres carrés dont nous avons besoin. **Dans 10 % à 20 % des cas, nous réhabilitons des logements anciens,** comme des maisons de maître (Moulin, Malakoff), de très anciens bâtiments : maison militaire (Vernon), centre de tri (Lourdes). A La Baule, nous réhabiliterons le presbytère. A Colombes, un réseau d'écoles privées catholiques nous vend l'une de ses anciennes écoles.

Olivier AUBIER

Assurez-vous une prospection ou êtes-vous contactés directement ?

Mailys CANTZLER

Idéalement, nous sommes contactés mais nous prospectons également. **En termes de financement, nous nous appuyons sur le fonds commun de placement Finance et Solidarité d'Amundi.** Nous avons été dotés de 19 millions d'euros de capital et nous sommes passés en comité d'investissement de la Caisse des dépôts. **Nous apportons en moyenne 30 % de nos fonds propres sur chaque projet, 50 % sont empruntés en prêts PLS sur une durée de 30 ans et 20 % en prêts complémentaires classiques sur 20 ans. En moyenne, un projet représente un investissement de 1,7 million d'euros.**

Olivier AUBIER

Lors de la préparation, vous avez évoqué les **trois piliers de la réussite. Le foncier est acheté au plus bas de ce que permet la réglementation. Le financement privé représente une part significative des opérations. Le financement complémentaire est assuré à long terme.**

Maïlys CANTZLER

Pour les projets menés avec les promoteurs, à Corbeil-en-Parisis, la charge foncière était de 500 euros par mètres carrés. Le promoteur a facturé 100 euros du mètre carré et il a affecté le reste sur les appartements libres. Le fonds d'investissement qui nous finance attend un taux d'investissement très faible : 3 % de rentabilité brute, soit 1 % de rentabilité nette. **Enfin, le prêt PLS sur 30 ans est une clé essentielle que nous souhaiterions renforcer. Toutefois, la Caisse des dépôts ne peut pas financer une société en direct.**

Olivier AUBIER

Est-ce l'élément qui vous manque pour dupliquer ce type d'opération de façon plus large et disposer d'un financement à long terme ?

Maïlys CANTZLER

Nous ne rencontrons pas de difficultés pour identifier des financements au niveau de la foncière. Toutefois, nous pourrions mieux utiliser les fonds. Dans tous les cas, **nous ne souhaitons pas nous précipiter car il s'agit surtout de ne pas de se loper sur l'accompagnement des personnes en difficulté.**

Olivier AUBIER

Gabriel Sibille, quel message souhaitez-vous passer aux aménageurs ?

Gabriel SIBILLE

Les aménageurs ne doivent pas hésiter à nous confier une partie de la programmation de leurs opérations d'aménagement. Notre objectif est de participer à la vie du quartier. Lorsque l'on accueille des publics fragiles, ces derniers sont souvent accompagnés. Cet accompagnement rayonne et déborde, ce qui participe à une amélioration et à un apaisement des relations entre les voisins.

Le logement social ou pour les plus fragiles est d'une immense diversité, qui touche la vie de chacun d'entre nous. Nous parlons donc à chacun.

Enfin, pour l'Autre Soie, **2,5 % des surfaces construites sont des tiers lieux sur lesquels nous ne touchons pas de loyer.** Pour que la ville se construise, il convient de laisser la place à l'imprévu et à des modèles économiques qui n'en ont pas. A ce titre, les tiers lieux favorisent la vie sur les quartiers.

Yves AUBRY

Nous disposons de capacités d'intervention en milieu très rural. Toutefois, nous sommes preneurs de relations avec les aménageurs pour nous inscrire dans vos programmes.

Conclusion

Aude DEBREIL

J'adresse mes remerciements à tous ceux qui ont pris la parole ce matin et pour ceux qui ont préparé les tables rondes, Emilie Touchard et Jean-Marie Quémener notamment. Je remercie le comité directeur, qui est très investi dans la préparation des débats et dont les membres animeront les différents ateliers de l'après-midi. Je remercie la DHUP, sans laquelle rien ne serait possible. Ce réseau est une chance immense et nous l'avons dit à la ministre. Réunir autant de professionnels qui ont autant de profils différents est une chance considérable. Votre présence atteste de la nécessité de maintenir ce réseau et de la conforter. C'est un coût humain et financier mais nous ne devons pas oublier l'action déterminée du ministère de la transition, de la DHUP, que nous remercions.

Nicolas GRAVIT

Nous remercions également le CEREMA qui accompagne le RNA, aux côtés de la DHUP. Nous nous retrouverons le 25 novembre prochain pour la dernière rencontre du RNA de l'année 2021.